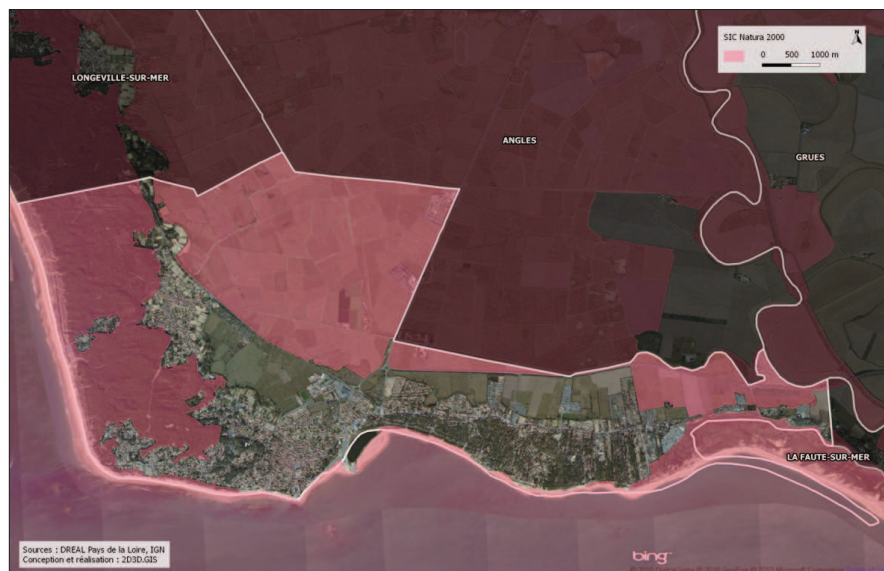
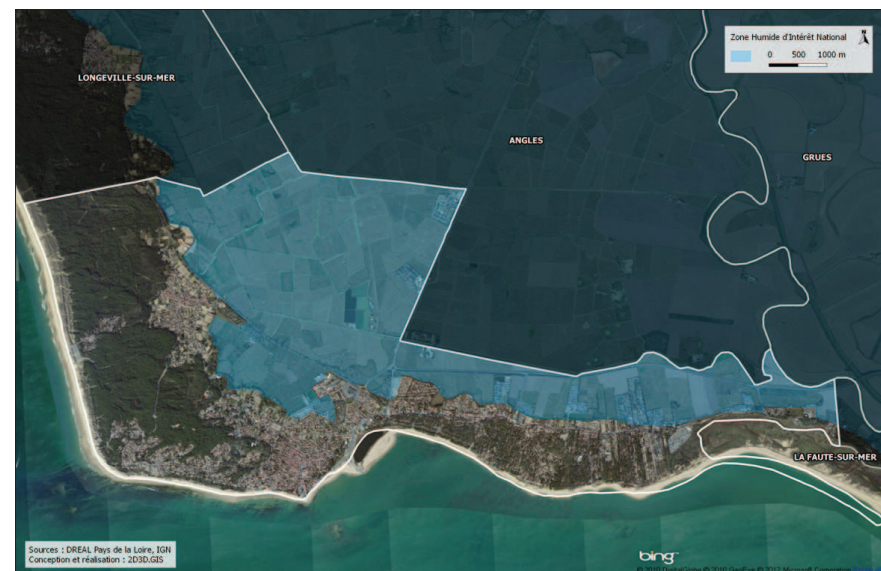


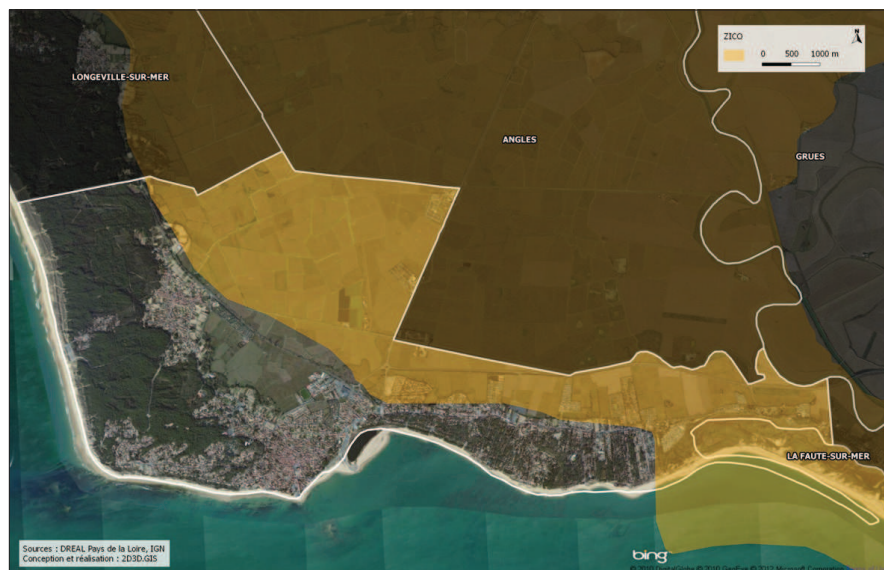
NATURA 2000



ZONE HUMIDE D'INTERET NATIONAL



ZICO



NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 concerne des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

ZONE HUMIDE D'INTERET NATIONAL

Ces milieux humides abritent une grande biodiversité. Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

ZICO (Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux Sauvages)

Elles sont établies en application de la directive CEE 79/409 sur la protection des oiseaux et de leurs habitats. Elles ont été délimitées par le réseau des ornithologues français. Après validation, elles sont appelées à être désignées en ZPS.

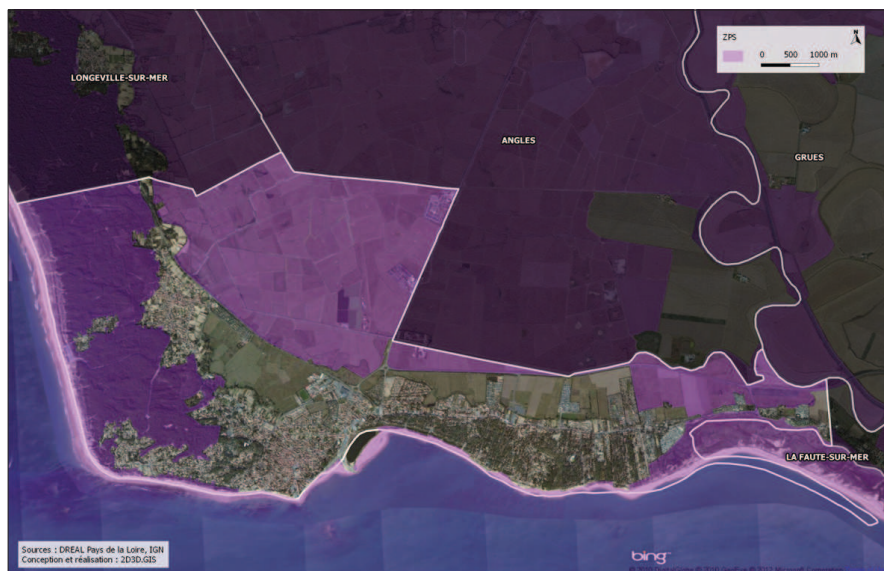
ZNIEFF TYPE 1



ZNIEFF TYPE 2



ZPS



ZNIEFF TYPE 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF))

Zones présentant un intérêt biologique remarquable. D'une superficie en général limitée, elles sont caractérisées par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel, national ou régional.

ZNIEFF TYPE 2

Ces zones correspondent à de plus grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées, plateaux, estuaires...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

ZPS (Zone de protection spéciale)

Les ZPS s'appliquent sur l'aire de distribution des oiseaux sauvages sur le territoire européen des pays membres de l'Union Européenne d'après la directive du Conseil de l'U.E. concernant la conservation des oiseaux sauvages (79/409/CEE).

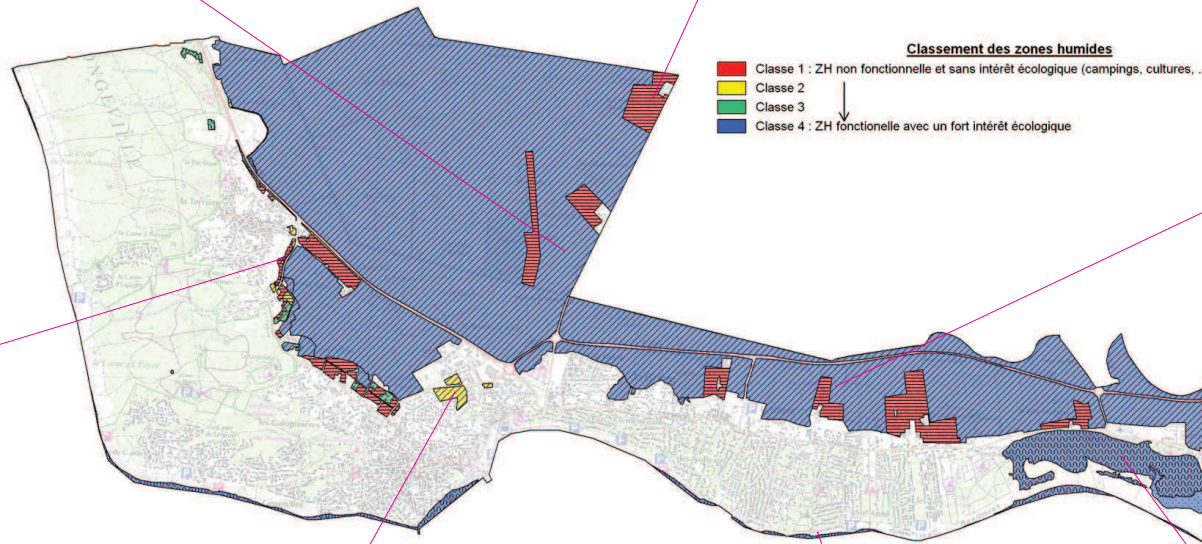
RECENSEMENT DES ZONES HUMIDES COMMUNALES (2012)



Marais aux Blanchaines



Camping Les Almadies (RD747)



Camping Les Jonquilles à La Grière



Jardins à La Terrière



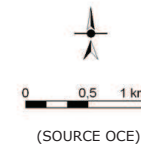
Prairie au Clos des Oliviers

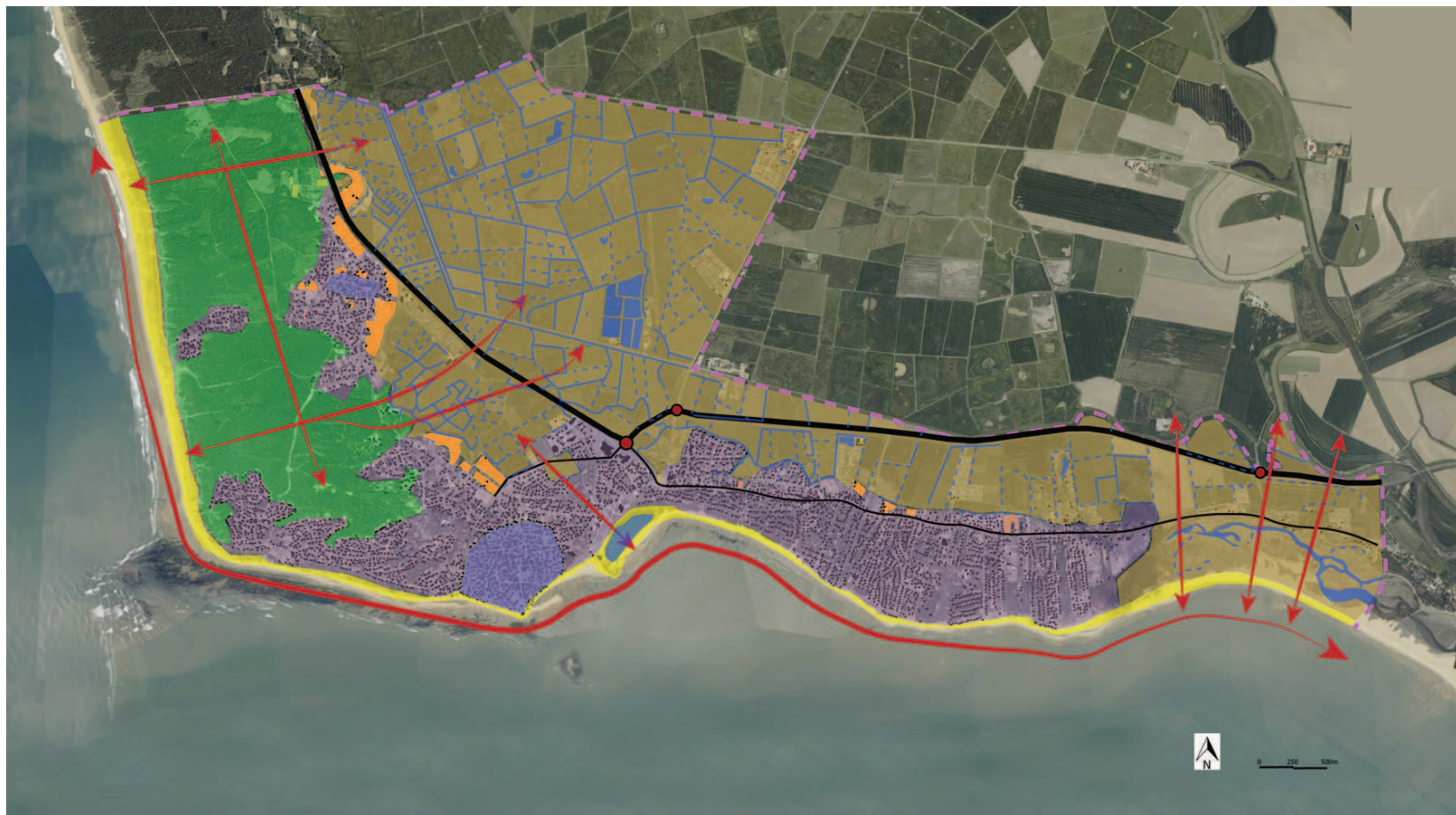


Plage et estran à La Grière










Lagune de La Belle Henriette







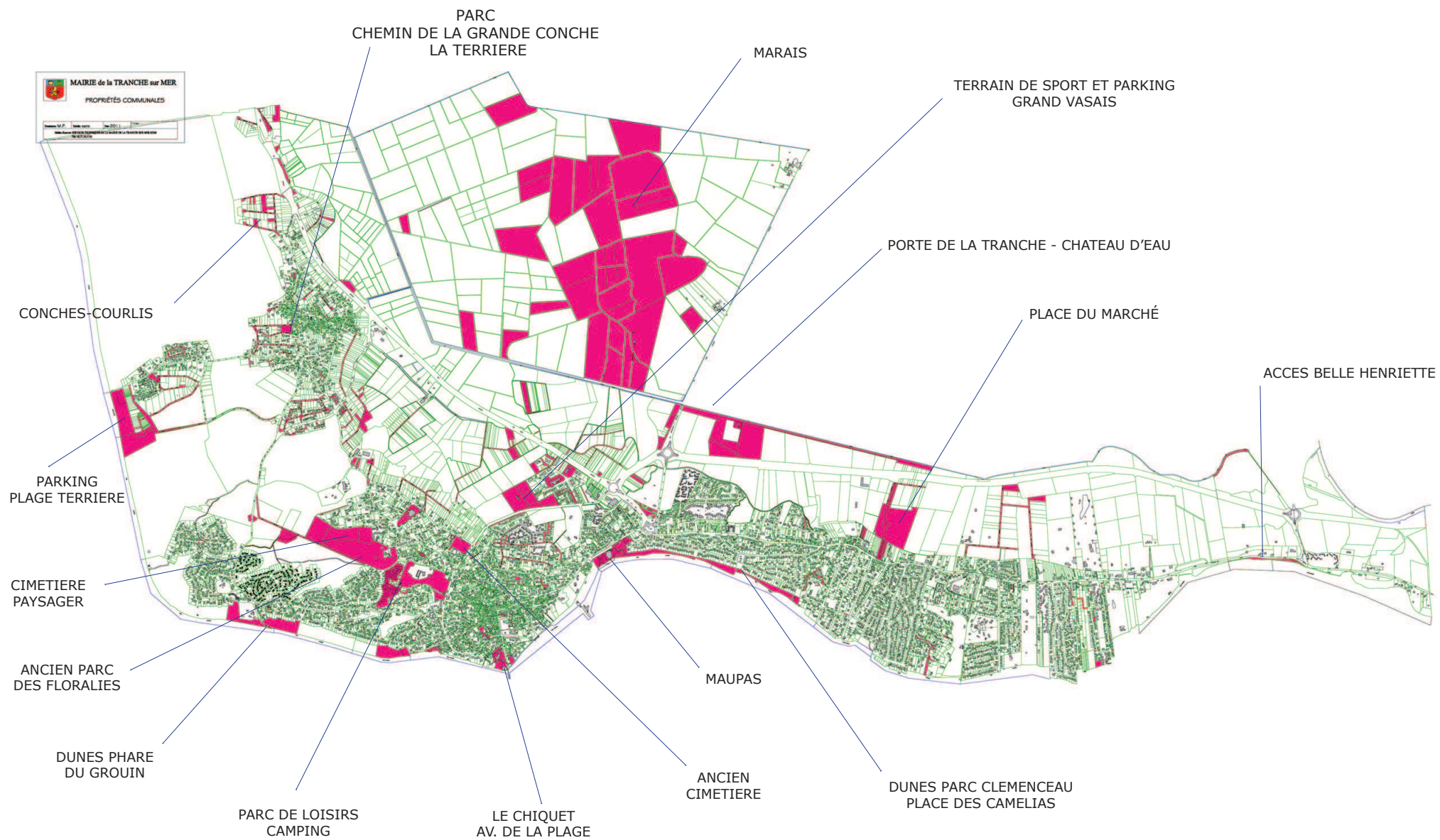
OCCUPATION DU SOL

- | | | | |
|---|---------------------|---|--------------|
|  | Milieu dunaire |  | Littoral |
|  | Milieu boisé |  | Centre-bourg |
|  | Marais / lagune |  | Urbain |
|  | Cultures (planches) | | |

FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

- | | |
|---|--------------------|
|  | Corridor principal |
|  | Coupure écologique |

CARTE DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX



PLAGES :

Les plages pour la **baignade** se situent sur la côte ouest de la commune. C'est un espace où la **pression est maximale durant la saison** mais aussi un lieu que l'urbanisme a tenté d'approcher. Les plages sont aussi un milieu naturel fragile qui reçoit le **sable alimentant la dune**.

USAGES :

Baignade, kitesurf, catamaran, planche à voile, planche à voile, promenade, pêche (...)

QUALITES - DEFAULTS :

Les plages de La Tranche bénéficient du label Pavillon Bleu, symbole d'une qualité environnementale exemplaire. Le long de 13 kilomètres de plages, la densité de touriste paraît plus faible.

ENTRETIEN ACTUEL :

- **Nettoyage manuel** l'été - ramassage des poubelles saisonnier - souffleur (bruyant)
- Passage tracteur : **cribleuse et goémonier**
- Fréquence régulière en saison

LE CHIQUET - AVENUE DE LA PLAGES :

Véritable aboutissement de tout visiteur de La Tranche, le Chiquet se situe à l'**extrémité de l'avenue de la plage** qui mène aussi à la Place de la Liberté récemment aménagée. C'est un espace stratégique qui offre un **panorama exceptionnel sur l'océan** et l'Île de Ré.

USAGES :

Stationnement, bar-restaurant, promenade, accès plage depuis le centre piéton, entrée de ville pour les piétons venant du Maupas.

QUALITES - DEFAULTS :

Le bâtiment terminant l'avenue n'a **pas de réelle qualité architecturale** et nuit plutôt à l'ouverture visuelle qu'on pourrait avoir sur l'océan depuis la partie haute. La **présence de voitures sur ce site ne semble pas indispensable**. Le caractère littoral est absent de l'ambiance actuelle.

ENTRETIEN ACTUEL :

- Désherbage mécanique - Fréquence faible



PARKING PLAGE TERRIERE :

La plage de la Terrière accueille chaque année plusieurs dizaines de milliers de touristes qui apprécient les bains de mer. Les équipements sont donc naturellement **dimensionnés pour pouvoir absorber un nombre considérable de véhicules**, moyen de locomotion d'accès aux plages dominant.

USAGES :

Stationnement

QUALITES - DEFAUTS :

La principale caractéristique de ces espaces est qu'ils ont été situés très près du rivage pour réduire les trajets à pied. Les **revêtements sont imperméables**, principalement en enrobé noir.

ENTRETIEN ACTUEL :

- Désherbage mécanique
- Balayage sable
- Ramassage des déchets surtout en été



PARKING PLAGE PHARE - POINTE DU GROUIN:

Deux principaux accès permettent la descente vers les plages de la pointe du Grouin. L'un fait davantage figure de **palette de retournement** que de zone de stationnement, on peut néanmoins s'y stationner. L'autre présente l'avantage de rester à **échelle humaine**, même si le végétal en est absent.

USAGES :

Stationnement

QUALITES - DEFAUTS :

Proximité immédiate des plages - dimensions relativement réduite des espaces

ENTRETIEN ACTUEL :

- Désherbage mécanique - Fréquence faible
- Balayage sable
- Ramassage des déchets surtout en été



PLACE DES CAMELIAS - PARC CLEMENCEAU :

Cet **espace public assez vaste** pour le quartier (3800m²) présente des ambiances diverses dominées par les quelques peupliers qui signalent l'espace. Ici règne un **caractère finalement moins végétal que les ambiances urbaines** mais boisées de pins du parc.

USAGES :

Pique-nique - repos - rencontres

QUALITES - DEFAUTS :

La principale qualité de cet espace est sa **superficie et sa situation**. Situé à proximité d'un parking en liaison directe avec la plage, c'est un **espace public structurant** indéniable à l'échelle du quartier et qui mériterait une requalification paysagère.

ENTRETIEN ACTUEL :

- Tontes
- Binette
- Fréquence moyenne



PARC - CHEMIN DE LA GRANDE CONCHE (LA TERRIERE) :

Ce petit parc de 3200m² se propose comme un **espace de jeux** (boules - pétanque) et de promenade pour les riverains. Les volumes végétaux sont un peu maigres et l'on sent que le végétal souffre de la chaleur. Le potentiel est intéressant néanmoins.

USAGES :

Promenade - jeux

QUALITES - DEFAUTS :

Un des rares espaces de ce type à La Terrière avec une échelle propice aux **regroupements festifs** et aux rencontres. Le caractère végétal reste à affirmer.

ENTRETIEN ACTUEL :

- Binette - Sarclage - ratissage - taille
- Fréquence faible à moyenne (taille de haies)



PLACE DU MARCHÉ :

Espace vaste et fonctionnel constitué d'un **hectare d'enrobé**, celui-ci accueille les nombreux marchés et foires en saison. Un vaste parking permet d'y accéder depuis la RD 46. Positionné sur une **ancienne parcelle de marais**, son impact visuel est quasi nul à l'échelle du territoire, aucun traitement spécifique n'étant venu «marquer» les limites.

USAGES :

Marchés - Foires

QUALITES - DEFAUTS :

Importante superficie - proximité de quartiers touristiques et d'axes structurants

ENTRETIEN ACTUEL :

- Désherbage mécanique - Fréquence faible
- Balayage sable
- Ramassage des déchets



STADE ET ABORDS (AVENUE DU GENERAL DE GAULLE) :

C'est un endroit très visible puisqu'il emprunte l'une des entrées de La Tranche depuis le centre commercial. Situés là aussi **sur des zones humides**, les équipements sont très soignés (stade) et l'on sent un véritable **enjeu en matière d'image pour la commune**.

USAGES :

Sports - Aire de camping-car

QUALITES ET DEFAUTS :

A proximité immédiate du marais et de ses paysages remarquables. Aspect horticole et maîtrisé de la végétation peut-être un peu «surjoué». Les constructions dans ce secteur doivent souffrir de fissures.

ENTRETIEN ACTUEL :

- Entretien régulier pour le stade et ses abords (arrosage - tonte - amendements - scarifications...)
- Taille de haie



ANCIEN PARC DES FLORALIES :

Manifestement **un des plus beaux espaces boisés communaux**. La série du chêne vert est omniprésente et patrimoniale puisque certains sujets sont déjà très âgés. Le boisement est en **régénération naturelle** depuis l'abandon de l'activité de parc floral qui a marqué fortement l'histoire communale. Le caractère naturel est indéniablement un atout.

USAGES :

Friche enclavée de grillages - accessible uniquement au personnel

QUALITES - DEFAUTS :

Boisement de chênes verts (**végétal à pousse très lente**) - Espace tampon entre le centre-ville et la forêt domaniale - lieu stratégique

ENTRETIEN ACTUEL :

- **Ouverture ponctuelle des passages pour véhicules de service**



ACCES LAGUNE BELLE HENRIETTE :

La Belle-Henriette est à la fois un espace naturel rare et un endroit très fréquenté par les pêcheurs à pied qui veulent rejoindre la plage, où par les **badauds qui se stationnent** provisoirement pour admirer le panorama sur la lagune. Actuellement, aucun aménagement n'accompagne les stationnements ou l'**activité de découverte** (signalétique ou espace de contemplation par exemple).

USAGES :

Accès plage - Stationnement - Contemplation (découverte panorama) - Accès camping

QUALITES - DEFAUTS :

Intérêt écologique et touristique du site indéniable. Dans le cadre de travaux (digues), le parapet va être rehaussé de 60cm et une piste cyclable est prévue.

ENTRETIEN ACTUEL :

- Fréquence faible à moyenne (taille de haies)
- Broyage des bas-côtés



ANCIEN CIMETIERE :

Cimetière à l'aspect très maîtrisé, c'est l'un des rares cimetières du département à n'utiliser **aucun désherbant chimique pour l'entretien**. Tout se fait à la binette et cela doit être souligné. On remarquera l'absence d'arbres dans cet espace situé sur la route de La Terrière et offrant une vue intéressante sur le marais.

USAGES :

Sépultures - Recueillement

QUALITES - DEFAUTS :

Son entretien soutenu qui répond à une demande sociale de «propreté» des cimetières. Le dessin architectural de l'entrée pourrait être plus en harmonie avec les **matériaux et typologies locales**. Le fleurissement est composé d'annuelles assez «démonstratives».

ENTRETIEN ACTUEL :

- Binette - Ratissage
- Travaux effectués par une association de reconversion



CIMETIERE PAYSAGER:

Cet espace est **immergé dans la végétation qui le borde**, cette ambiance génère toute sa **qualité au lieu**. L'accès se fait surtout par voiture en longeant le parc des anciennes Floraliés. Des allées orthogonales mènent à un jardin du souvenir, fin du parc.

USAGES :

Sépultures - Recueillement

QUALITES - DEFAUTS :

Site exceptionnel entouré d'une forêt de chênes verts. Malheureusement, on peut penser que trop peu d'arbres ont été conservés lors de son aménagement. Espaces de qualité néanmoins.

ENTRETIEN ACTUEL :

- **Débroussaillage - Balayuse thermique (pavés autobloquants) - Fréquence faible à moyenne**
- Tonte des gazons
- Taille des haies
- Ratissage entre tombes
- Souffleur si besoin



ENTREES DE VILLE :

Les entrées à La Tranche sont multiples mais **inégalement traitées** en matière d'image. La principale en provenance de la RD 747 est la plus soignée, des drapeaux venant apporter un certain cérémonial. Les ronds-points peuvent être ponctuellement réaménagés mais le **travail** semble surtout à effectuer sur les **entrées est et ouest**.



QUALITE - DEFAUTS :

Les entrées ont ici un **rôle primordial puisqu'elles orientent** (ou non) le visiteur en lui indiquant qu'il pénètre dans la cité. Leur caractère végétal se veut par usage commun très horticole alors qu'il pourrait aussi **se fondre dans l'entité paysagère qui l'entoure** (comme le marais par exemple). Le caractère décoratif n'est pas toujours un gage de qualité concernant les ronds-points, la commune l'a bien compris.



IMAGE :

Certains points laissent au visiteur une image contrastée de l'entrée de ville. A l'est, passé la Belle Henriette, l'**entrée de La Grière** s'annonce avec des espaces de parkings plus ou moins organisés et des accotements indéfinis. L'image n'est pas la meilleure qui soit et l'on souhaiterait des aménagements simples et sobres mais qui qualifient l'espace de manière urbaine et **donc moins routier**.



RD 1046 :

Cette voie historique reliant le sud au nord de la commune traverse le marais en **différentes séquences**. A l'est, le **paysage est très ouvert**, le canal de la ceinture accompagne l'automobiliste dont le seul repère au loin est le château d'eau. La lecture du paysage est compréhensible jusqu'à une séquence ou un **talus vient interrompre le dialogue** avec la frange urbaine.

**QUALITE - DEFAUTS :**

Véritable traversée de la commune par des espaces d'une grande qualité paysagère, les **franges urbaines et les dos de campings en vis-à-vis direct** avec cette voie mériteraient d'être travaillés. En direction de Longeville (RD 105b), le **caractère forestier** prend le dessus et donne toute sa dimension à la traversée **nord**.

**IMAGE :**

Les espaces vus depuis cette voie donnent une **première image** (souvent celle qui reste) au visiteur automobiliste. L'intégration paysagère de l'urbain et des campings et la **compréhension du paysage à grande échelle** (que rend impossible ce talus) reste primordial en terme d'image et de qualité spatiale.



LA GRIERE / LE PHARE / LA TERRIERE :

Les **récents aménagements de la D46 à la Grière** proposent une amélioration majeure pour un partage de l'espace équitable. Ses travaux doivent se poursuivre. Sortis de la D46, les **liaisons interparcs sont inexistantes** (impasses auto, piétonnes, d'arrière dune).

Le quartier du phare souffre de son **enclavement** entre forêt et littoral qui génère des déplacements pour celui qui se perd, phénomène accentué par l'**absence d'une signalétique claire** et efficace. Les liaisons vélos sont parfois dangereuses.

A La Terrière, malgré le caractère dense du bourg, la **circulation est fluide**, les voies ouvrant toujours vers une destination qui n'oblige pas à faire demi-tour. L'accès plage principal n'est pas équipé de piste cyclable.

QUALITE - DEFAUTS :

Les ruptures de liaisons constituent un défaut d'urbanisme majeur dans la mesure où en l'**absence de repères forts** (les rues se ressemblent), le visiteur se perd assez facilement, hormis à La Terrière.

IMAGE :

Le caractère routier est prédominant, le partage de l'espace à affirmer.



La Grière



Le Phare



La Terrière



CENTRE-BOURG :

Le centre-ville est vivant, il offre de **multiples espaces piétons, cyclables et partagés** tout en restant facilement traversable en voiture. Les commerces et animations en haute saison procurent une vie foisonnante qui attire les foules. Les trajets se font aisément à pied vu l'**échelle modérée des distances** dans le noyau dur.

**QUALITE - DEFAUTS :**

La **diversité des revêtements et des ambiances** peut interpeller le visiteur. Les aménagements et opérations de construction de sont chevauché au coup par coup, **sans souci de cohérence globale** qu'on pourrait obtenir en matière de colorimétrie du mobilier urbain, matériaux, signalétique par exemple. Les chantiers potentiels sont vastes (exemple : rue Samson).

**IMAGE :**

Caractère urbain très contrasté, du meilleur au moins attrayant. La compréhension du plan de circulation pour le non initié est au premier abord relativement complexe, favorisant les déplacements.



LA TERRIERE :

Piste inexistante le long de la liaison directebourg/plage.

MARAIS :

Les chemins existent mais ne sont pas toujours accessibles au vélos, soit parqu'ils sont réservés aux pratiques agricoles soit parqu'il n'existe pas de balisage ou de parcours

LA GRIERE :

Les aménagements est-ouest le long des grands axes existent ou sont en cours de création. Il manque une réflexion sur les aspects nord-sud.

FORÊT :

Chemins forestiers

QUARTIER DU PHARE :

Piste cyclable peu présentes

LÉGENDE

- Pistes cyclables
- Espaces partagés (piétons, vélos)
- Zones 20 (piétons, vélos, véhicules motorisés)

CENTRE-VILLE :

Pistes existantes mais à développer

LAISONS INTER-PARCS :

Il n'est pour l'instant pas possible de relier tous les différents parcs à vélo, leur structure étant principalement composée d'impasses, surtout en partie est de la commune



LA GRIERE / LE PHARE / LA TERRIERE :

Paradoxalement, les premières pistes cyclables d'envergure **longent les grands axes**, trajets pas toujours les plus attractifs pour le visiteur qui emprunte davantage les **chemins de traverse**. Les typologies et largeurs de pistes sont diverses. **Toute rupture d'itinéraire rend le cycliste vulnérable.**



Centre-bourg



QUALITE - DEFAUTS :

L'échelle de la **commune (très vaste)** implique une certaine patience pour une couverture totale du territoire. Le réseau existant permet néanmoins de **relier les communes littorales au nord et au sud** (chantier départemental). Reste à insister sur les **liaisons interquartiers**, notamment au phare et à la Grière.



RD 1046 et 105b

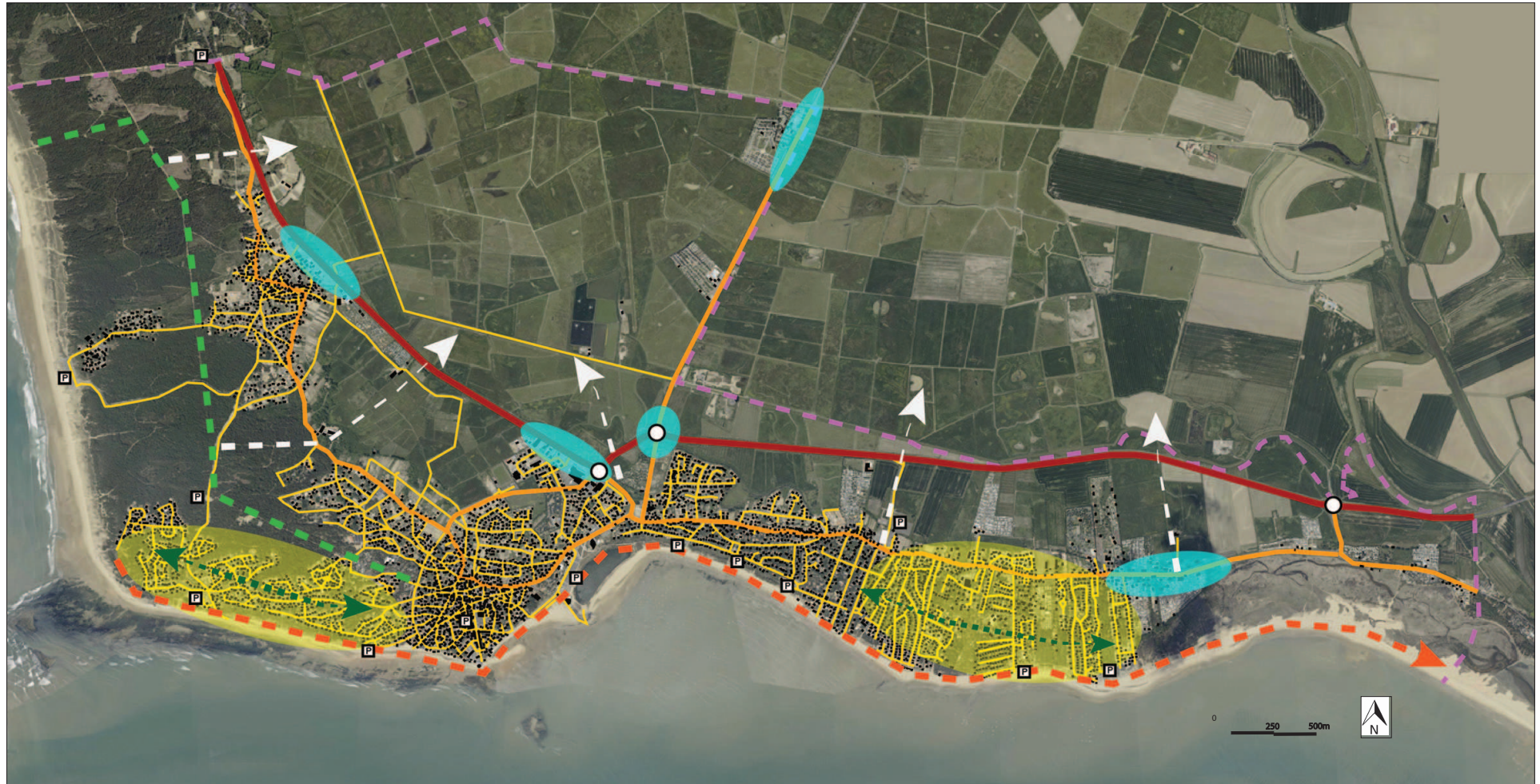


IMAGE :

La découverte des territoires en vélo est un **vecteur d'image très fort pour une commune touristique**. L'attrait principal est concentré sur la découverte du littoral et de la forêt domaniale, on pourrait voir dans les années à venir un attrait accru pour le **marais, synonyme de nature** et de tranquillité.



La Terrière



LEGENDE :

	CONTOURNEMENT - COUPURE NORD SUD		SENTIER DES DOUANIERS DISCONTINU		ENTREES DE VILLE
	LIAISON SECONDAIRES SURCHARGEES EN SAISON		LIAISONS DOUCES À DEVEOLOPPER		REPERAGE VISUEL OU LIAISON DIFFICILE
	DESSERTES INTER-QUARTIER EN IMPASSES		DISCONTINUITES AVEC LE MARAIS		CAMPING
			GIRATOIRE EXISTANTS - GRANDS FLUX		PARKING

Objectif : zéro phyto

Ville de LA TRANCHE SUR MER



En 2010 la municipalité souhaite faire **L'EXPÉRIENCE** d'abandonner le désherbage chimique et mettre en œuvre des techniques dites «alternatives». La somme dépensée par le traitement chimique sera répartie différemment, elle permettra au centre technique le recrutement de 2 agents pendant 3 mois pour réaliser un désherbage manuel. Ceci explique un regard différent de notre commune.

Se poser les bonnes questions. Pourquoi désherbe-t-on ?

- **Par sécurité ?**
... pour que les panneaux signalétiques restent visibles ou pour prévenir la dégradation de certains ouvrages d'art par exemples.
- **Par respect de la santé publique ?**
... pour éviter que ne se développent certaines plantes réputées pour leur pouvoir allergisant.
- **Par esthétisme et souci de «propreté» ?**
... notion culturelle, propre à chacun.



Protégeons une ressource indispensable à la vie : L'EAU !



Attention, de mauvaises pratiques peuvent être à l'origine d'une pollution de l'eau et de l'environnement...

- 1 seul gramme de substance active suffit à polluer 10 000 m³ d'eau,
 - soit la consommation d'eau d'une famille de 4 personnes pendant... 30 ans !
 - soit un fossé de plus de 10 kilomètres de long. La concentration de 0,0000001 g par litre (0,1 µg/l) au-delà de laquelle une eau n'est plus potable, est très rapidement atteinte.



Les prédateurs indispensables protecteurs de la nature



Toutes les plantes, herbes et fleurs comprises ont un rôle essentiel pour le maintien de la biodiversité. En réduisant les produits phytosanitaires nous redonneront un équilibre aux insectes indispensables pour certains animaux. Tous nous aurons notre rôle à jouer.



Quelques auxiliaires prédateurs :

- **la coccinelle** : bien connue dans nos jardins, elle est très efficace dans la lutte contre les pucerons.
- **le syrphe** : cette mouche ressemble à une petite guêpe. Sa larve consomme plusieurs dizaines de pucerons par jour. L'adulte se nourrit de pollen et de nectar.
- **le chrysope** : sa larve est extrêmement vorace de pucerons. L'adulte est floricole comme le syrphe. Il faut donc favoriser l'arrivée des adultes en créant des sites de nourriture (fleurs) et des refuges.
- **le carabe** : chaque nuit, il devore son poids en insectes.
- **le perce-neige (ou forficule)** : se nourrit de pucerons et d'insectes divers. Il est également très friand des fruits et fleurs.
- **les oiseaux** : la plupart des oiseaux dévorent un grand nombre d'insectes, comme les chenilles.
- **le hérisson** : il est grand prédateur d'insectes, mais aussi d'escargots et de limaces. Il se réfugie sous les tas de bois.
- **les araignées** : toutes sont des prédatrices efficaces, dans le jardin comme dans la maison.
- **la libellule** : sous forme de larve comme à l'âge adulte, elle devore vers, mouche et moustiques.

www.audax.com - 02 51 27 14 11 - La Tranche sur Mer

Une incidence sur le prix de l'eau

La traitement implique la mise en oeuvre de techniques particulières qui génèrent une augmentation du coût de production de l'eau et donc de son prix. Un traitement par **filtre à charbon actif** peut augmenter le **coût de production d'eau de 15%**, un traitement par membrane peut occasionner une augmentation du coût de l'ordre de **25%** !



«Un peu d'herbe ne fait pas de mal, un peu d'herbe c'est normal» Le centre technique.

DESHERBAGE :**SUR TOUTE LA COMMUNE :** aucun désherbage chimique**SURFACE :** 318 950 m²**COÛT :** main-d'oeuvre (cf situation budgétaire en annexe)**TEMPS DE MAIN D'OEUVRE :** 242 jours cumulés**MATERIEL :** binette - débroussailleuse - balayeuse mécanique (pavés)**ARROSAGE AUTOMATIQUE :****TYPE D'ESPACE :** massifs d'annuelles - pourtour église - ronds-points**PERIODE :** Mai - Juin - Juillet - Août - Septembre**VOLUMES - COÛTS :** non communiqués**ARROSAGE TERRAIN DE FOOTBALL :****TYPE D'ESPACE :** terrain de sport**PERIODE D'APPLICATION :** variable**VOLUMES - COÛT :** 5000 / 10 000 m³ = 14 000 / 29 200 € par an**SURFACE ARROSEE :** 10 757 m²**TEMPS DE MAIN-D'OEUVRE :** tonte 20 à 30 fois par an**MATERIEL :** arrosage automatique**DESHERBAGE :** manuel sélectif - 2 fois par an**FERTILISATION ET ENTRETIEN :** 15 000 € / an**ARROSAGE JARDINIÈRES ET SUSPENSIONS :****PERIODES D'ARROSAGE :** Mai - Juin - Juillet - Août - Septembre**VOLUMES - COÛTS :** non communiqués**TEMPS DE MAIN-D'OEUVRE :** 2 fois par semaine - 4h à 2 agents**MATERIEL :** camion - tracteur - pompe - tonne à eau

PLANTATION MASSIFS ET JARDINIÈRES :

PERIODE : mi-mai

COUT FOURNITURES : 3 500 €

TEMPS DE MAIN-D'OEUVRE : 6 agents pendant 3 jours

MATERIEL : labour massif à la fourche - nivelage croc

AMENDEMENT : organique

PLANTATIONS BISANNUELLES MASSIFS ET JARDINIÈRES :

PERIODE : 15 octobre

COUT FOURNITURES : fleurs : 1 300 € - bulbes : 800 €

TEMPS DE MAIN-D'OEUVRE : compris dans les 80 jours de création de massifs sur la commune

MATERIEL : labours à la fourche - nivelage croc

PLANTATION SUSPENSIONS - AERIEN - POTEAUX :

PERIODE : juin

COUT FOURNITURES : 1 800 € (entreprise pour la production)

AMENDEMENT : non communiqué

NETTOYAGE DES PLAGES :

PERIODE : tous les matins de juillet août

MAIN-D'OEUVRE : 8 agents dont 4 saisonniers

MATERIEL : machine de plage - manuel

AUTRES PERIODES : selon les rejets de l'océan

TAILLE DE HAIES :

PERIODE : novembre à janvier - mai à août

LINEAIRES : non communiqués

TEMPS DE MAIN-D'OEUVRE : 123 jours cumulés

MATERIEL : taille haie thermique - camion benne - sécateur

SARCLAGES MASSIFS ARBUSTES ET PISTES CYCLABLES :

PERIODE : mars à novembre

LINEAIRES : non communiqués

TEMPS DE MAIN-D'OEUVRE : 90 jours cumulés

MATERIEL : sarcloir

RATISSAGE ANCIEN CIMETIERE :

TYPE D'ESPACE : allées - accès

FREQUENCE : 9 passages par an

VOLUMES - COUT : 3 600€ par an (à association de reconversion)

ENTRETIEN CIMETIERE PAYSAGER :

TYPE D'ESPACE : allées en pavés autobloquants

TONTE GAZONS : 20 fois par an

TAILLE DES HAIES : 2 fois par an

RATISSAGE ENTRE TOMBES : 5 fois par an

TEMPS DE MAIN-D'OEUVRE : 64 jours cumulés pour les 2 cimetières

MATERIEL : débroussailleuse - balayeuse thermique - souffleur

BROYAGE :

TYPE D'ESPACE : accotements de chemins - terrains communaux - aires de stationnement - intersections de pistes cyclables

PERIODE : Juin à septembre

TEMPS DE MAIN-D'OEUVRE : 1 agent pendant 8 jours

VOLUMES : non communiqués

MATERIEL : tracteur - broyeur

PAILLAGE DES MASSIFS :

VOLUMES PAILLAGE BOIS : 200 m³ de paillage / an

COÛT : 7 500 €

VOLUMES PAILLAGE SABLE : 20 m³ de sable de Loire / an

COÛT : 400 €

RECUPERATION EAU :

Récupération eau de la station épuration à l'étude

COMPOSTAGE :

PROJET INTERCOMMUNAL EVENTUEL (NOUVELLE DECHETTERIE)

DECHETS VERTS ACTUELS: acheminés en totalité vers la déchetterie

PIEGES A PHEROMONES :

4933 papillons capturés en 2011 (suivi espèces non communiqué)

SURFACE ENTRETIEN - PLAN DE DESHERBAGE :

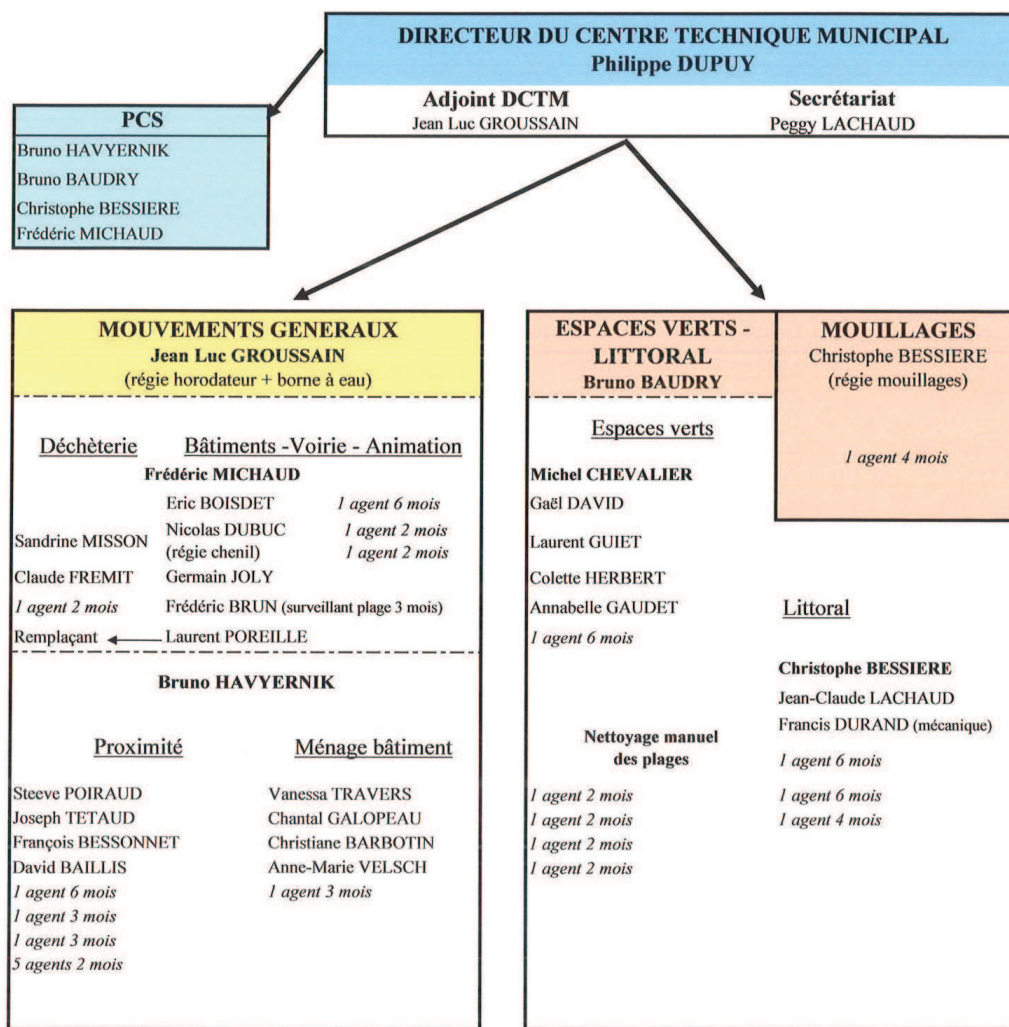
ENTRETIEN FAIBLE : 245 151 m²

ENTRETIEN MOYEN : 38 493 m²

ENTRETIEN REGULIER : 26 306 m²

TACHES RÉALISÉES	TEMPS en heure
Abattage ou élagage	84h00
Arrosage	562h00
Débroussaillage fauchage	841h00
Desherbage manuel	1942h00
Desherbage thermique	690h00
Entretien des cimetières	519h00
Entretien des véhicules	145h00
Entretien extérieur Espace culturel	352h00
Maintenance arrosage intégré	63h00
Massifs plantations création	653h00
Massifs plantations entretien	971h00
Pièges phéromones	45h00
Pistes cyclables entretien	727h00
Pistes cyclables remplacement végétaux	161h00
Pistes cyclables taille	344h00
Stade entretien divers	377h00
Stade taille haies	42h00
Stade tonte	42h00
Stade traçage	70h00
Taille	991h00
Tonte	276h00
TOTAL AN	9 005h00

ORGANISATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL



FORMATION ET DIPLOMES - SEV

- **Mr Bruno BAUDRY** :
CAP Agricole option horticulture
 - **Mr Michel CHEVALIER** :
BEPA option horticulture
 - **Mr Gaël DAVID** :
CAP Boulanger
 - **Mme Annabelle GAUDET** :
BP travaux paysagers
 - **Mr Laurent GUIET** :
BTSA option horticulture
BTSA technologies végétales
 - **Mme Colette HERBERT** :
CAP agricole option productions horticoles
CAP agricole option travaux paysagers
- + 4 saisonniers (nettoyage des plages etc.)

SERVICE PROXIMITÉ (DONT DÉSHERBAGE) :

- **Mr Steeve POIRAUD**
- **Mr Joseph TETAUD**
- **Mr François BESSONNET**
- **Mr David BAILLIS**

VEHICULES

- CAMION BENNE VW CRAFTEUR
- RENAULT KANGOO
- CITROEN BERLINGO
- CAMION BENNE IVECO
- PETIT TRACTEUR KUBOTA
- TRACTEUR KUBOTA
- TONDEUSE KUBOTA
- REMORQUE MINIPELLE
- 2 REMORQUE DEVES
- JCB MINIPELLE

MATÉRIEL

- ROTOVATOR
- DESHERBEUR MECANIQUE ECOSOL
- SOUFFLEUR STHIL BR 600
- 3 TRONCONNEUSE STHIL
- 4 DEBROUSAILLEUSES ECHO SMR
- 3 TONDEUSES (HONDA ET KUBOTA)
- 3 TAILLES HAIES STHIL
- BALAYEUSE POGET
- SCARIFICATEUR 55H
- MOTOCULTEUR HONDA
- ELAGUEUSE STHIL HT131
- 3 BROYEUR ACCOTEMENTS



Balayeuse



Tondeuse



Débroussailleuse



Tracteur



Broyeur



Accès atelier - bureaux



Espace de stockage extérieur

Construction d'un nouveau centre technique municipal en projet ?

UNITÉS PAYSAGÈRE :

- IDENTITES PAYSAGERES FORTES : MARAIS - LITTORAL - BOISEMENT - PLANCHES
- CENTRE-BOURG : ENTITE URBAINE LISIBLE ET COMPACTE
- PAYSAGE PERI-URBAIN : REPERAGE PLUS DIFFICILE - ETALEMENT URBAIN -

STRUCTURES ET LIAISONS :

- TERRITOIRE SCINDÉ EN DEUX PAR LA RD 1046 / 105B
- CIRCULATIONS INTERQUARTIERS PARFOIS DIFFICILES : URBANISME D'IMPASSES + FORTE PRESENCE AUTOMOBILE
- RESEAU DE BUS MIS EN PLACE EN SAISON (AVEC SUCCÈS)
- DEVELOPPEMENT DES PISTES CYCLABLES EN COURS

ESPACES PUBLICS :

- GRANDE QUANTITE D'ESPACES PUBLICS A GERER
- ZERO PHYTO EN PLACE : DESHERBAGE MACANIQUE OU BALAYAGE
- PROJETS URBAINS EN COURS OU RECEMMENT REALISES (PLACE DE LA LIBERTE - RUE DU PERTUIS BRETON ETC.)

PATRIMOINE BATI ET VERNACULAIRE:

- PATRIMOINE ASSEZ PEU VISIBLE EN ZONE URBANISÉE (NOYE DANS LA MASSE)
- A NOTER : ANCIEN MOULIN - MUR EN MOELLONS CALCAIRES - PUITTS ANCIENS- VILLAS ...
- LA PATRIMOINE EST DAVANTAGE NATUREL

FRANGES URBAINES DEPUIS LES GRANDS AXES :

- URBANISATION ET CAMPINGS TRÈS VISIBLES DEPUIS LA RD 1046 / RD105B
- TALUS RD 1046 PERTURBANT LA LECTURE PAYSAGÈRE GLOBALE DU TERRITOIRE

ESPACES LITTORAUX :

- STATIONNEMENT CAMPING-CARS REGULÉ PAR DES ESPACES PRÉVUS À CET EFFET
- MOBILIER URBAIN + STATIONNEMENT VÉLO A DÉVELOPPER
- QUELQUES ACCES PLAGES A AMÉLIORER (LA TERRIERE - LA GRIERE)

EAU ET PAYSAGE :

- EAU OMNIPRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE (PAYSAGE FACONNÉ PAR L'EAU)
- CERTAINES ZONES URBAINES (OU CAMPING) SONT SITUÉES EN ZONES HUMIDES
- COMMUNE EN ZÉRO PHYTO
- CONSOMMATION D'EAU IMPORTANTE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES (VOLUMES À CONFIRMER)

MATERIEL, EQUIPEMENT, FORMATION :

- MATÉRIEL D'ENTRETIEN ASSEZ COMPLET - METHODES DOUCES EN PLACE (BALAYEUSES - DÉBROUSSAILLEUSES...)
- ABSENCE DE RECYCLAGE DES DÉCHETS VERTS (COMPOSTAGE)
- EQUIPE EN COURS DE FORMATION CONTINUE (FORMATIONS GESTION DIFFÉRENCIÉES À RÉAFFIRMER)